

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Qualité des eaux littorales Présence de toxines lipophiles sur une partie du littoral morbihannais**

**Situation au 02 novembre 2018**

En raison de la contamination de coquillages par des toxines lipophiles phytoplanctoniques, (phytoplanctons naturels se développant dans des conditions météorologiques favorables), une interdiction de pêche, du ramassage, du transport, de la purification, de l'expédition, du stockage, de la distribution, de la commercialisation et de la mise à la consommation humaine **de tous les coquillages** a été prononcée **le 02 novembre 2018** par le préfet du Morbihan pour les zones suivantes :

- zone du large (partie définie sur la carte annexée)
- Belle-Ile
- Ile d'Houat
- Ile d'Hoëdic
- Côte de Saint Pierre Quiberon et Quiberon.

**Cette interdiction s'appliquera jusqu'au rétablissement d'une situation sanitaire satisfaisante.**

**Les coquillages provenant d'autres zones de production du littoral morbihannais peuvent continuer à être consommés sans risque pour la santé humaine.**

Pour tous renseignements, consulter la carte sanitaire du statut des zones de production à l'adresse suivante : [www.atlas-sanitaire-coquillages.fr/statuts](http://www.atlas-sanitaire-coquillages.fr/statuts), ou contacter les services de la direction départementale des territoires et de la mer- délégation à la mer et au littoral (02 56 63 75 31).

Toute l'information sur la mer et le littoral dans le Morbihan à l'adresse suivante : [www.morbihan.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime](http://www.morbihan.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime).



[morbihan.gouv.fr](http://morbihan.gouv.fr)



[@prefet56](https://twitter.com/prefet56)



Préfet du Morbihan